

REGLEMENT DU JEU

“ SAVEURS D’AUTOMNE – 10 COOKEO A GAGNER ”

Article 1

GELAGRI, société par actions simplifiée au capital de 3 740 535 € dont le siège social est Zone Industrielle de Lanrinou – 29800 LANDERNEAU, immatriculée au R.C.S. de BREST sous le n°510 587 488 (ci-après « l’Organisateur ») ; organise un jeu gratuit sans obligation d’achat intitulé : « SAVEURS D’AUTOMNE – 10 COOKEO A GAGNER » (ci-après dénommé « le Jeu ») sur la période du 10 septembre 2020 à 10h00 au 10 décembre 2020 jusqu’à minuit, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2

Ce Jeu est réservé à toute personne physique majeure capable résidant en France métropolitaine, à l’exclusion du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe, et de toutes personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu ainsi qu’à tous les membres de leur famille.

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité.

Le participant au Jeu doit impérativement disposer d’un accès internet et d’une adresse électronique personnelle (email) à laquelle il pourra être contacté pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer pendant toute la durée du Jeu (même nom, même adresse).

Il ne sera accepté aucun autre moyen de participation. Toute participation incomplète ou non conforme au présent règlement ne saurait être prise en compte et ne pourrait faire l’objet d’aucune réclamation.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l’élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Le présent Jeu est porté à la connaissance des participants par les moyens suivants :

Site web : www.paysanbretonsurgeles.com ,

Publicité en magasin où sont vendus les produits surgelés de marque « Paysan Breton »,

Page Facebook : Paysan Breton, les surgelés,

Compte Instagram @paysanbreton_surgeles.

Article 3

Le présent règlement est disponible et téléchargeable sur le site www.paysanbretonsurgeles.com

Le présent règlement du Jeu peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée à GELAGRI - JEU « SAVEURS D’AUTOMNE – 10 COOKEO A GAGNER » – ZI LANRINOU – 29800 LANDERNEAU.

Les frais d’affranchissement liés à la demande de règlement seront remboursés dans la limite du tarif national en vigueur (base 20 g).

Le présent règlement est déposé chez :

SED LEX
Maître Martial LE ROY
Huissier de justice
100 rue Edmond Michelet
29800 LANDERNEAU

Article 4

Pour participer à ce Jeu, il est impératif :

1°) de se connecter par ses propres moyens sur le site www.paysanbretonsurgeles.com et de cliquer sur l'onglet « jeu concours »

2°) de renseigner dans le formulaire sur la page dédiée ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale et code postal) et adresse de messagerie électronique personnelle.

3°) de valider le formulaire en cliquant sur « Valider ma participation ».

Tout formulaire validé hors délai, incomplet ou falsifié, sera considéré comme nul.

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet. Aucune participation par voie postale, télécopie, appel téléphonique ou tout autre moyen ne sera prise en compte.

Article 5

Le tirage au sort sera réalisé le 11 décembre 2020 sous le contrôle de GELAGRI, Organisateur du Jeu, au moyen d'un algorithme informatique permettant de désigner de manière aléatoire et automatique les 10 (dix) gagnants parmi tous les formulaires correctement renseignés et validés par les participants au Jeu, en ayant suivi toutes les étapes décrites à l'article 4 ci-dessus.

La date limite de participation au tirage au sort est le 10 décembre 2020 inclus.

Les dix premiers formulaires correctement complétés et validés qui sont tirés au sort gagnent le lot mentionné à l'article 6 ci-après.

Article 6

Le lot attribué à chaque gagnant à l'issue du tirage au sort mentionné à l'article 5 ci-dessus est le suivant :

- **UN COOKEO + 150 recettes 6L Blanc Silver.**

La valeur unitaire de chaque lot est de 199,99€ TTC (Cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toute taxe comprise).

Chaque gagnant est informé par courriel dans les 10 (dix) jours à compter de la réalisation du tirage au sort. Ce courriel est adressé à l'adresse électronique de messagerie renseignée par le gagnant du tirage au sort sur le formulaire lors de sa participation au Jeu.

Ce courriel confirme la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Dans les deux mois maximum à compter de la réception des éléments demandés (adresse postale et numéro de téléphone portable), le lot sera livré chez le gagnant aux frais de l'Organisateur. La livraison se fera par colis postal et est déléguée à une société spécialisée.

Les gagnants ne pourront exiger qu'il leur soit remis une quelconque contrepartie financière ou autre, en échange de leur lot.

En revanche, l'Organisateur se réserve la possibilité de modifier en tout ou en partie le descriptif du lot si les circonstances le nécessitent.

L'Organisateur ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots faits par les gagnants.

Aucune demande de remise de lot ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies.

Article 7

GELAGRI se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent Jeu sans en être tenue pour responsable si des raisons indépendantes de sa volonté l'exigent.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de retard, perte, avarie ou dégradation de la dotation lors de son envoi au gagnant. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'adresse postale ou email incorrecte, illisible, ne correspondant pas à celle du gagnant, ou en cas d'impossibilité technique de livrer la dotation. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants qui ne pourraient être joints en raison d'une adresse postale invalide ou illisible.

Il est entendu que la participation au Jeu dépend de la disponibilité et du fonctionnement des services de communication utilisés, principalement du réseau internet. Il est rappelé que l'Internet n'est pas un réseau de communications sécurisé.

GELAGRI n'assumera en aucun cas une quelconque responsabilité à l'égard du participant au Jeu en cas d'indisponibilité ou défaillance du site www.paysanbretonsurgeles.com qui résulterait du dysfonctionnement ou d'un incident sur le réseau Internet, à quelque niveau que ce soit.

Article 8

Le simple fait de participer au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de l'arbitrage en derniers recours de GELAGRI dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

A défaut d'accord amiable, les juridictions compétentes sont celles du ressort du Tribunal de Grande Instance de VANNES.

Article 9

Les gagnants au Jeu « SAVEURS D'AUTOMNE – 10 COOKEO A GAGNER » autorisent par avance et gracieusement la publication, à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, adresse et image sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Article 10

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés à chaque participant au Jeu sont nécessaires à la gestion et au bon déroulement du Jeu.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de GELAGRI chargés de l'exécution et de la gestion du Jeu.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet www.paysanbretonsurgeles.com répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le participant au Jeu dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité, de suppression et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé par tous moyens auprès de :

GELAGRI – JEU « SAVEURS D'AUTOMNE – 10 COOKEO A GAGNER » - ZI LANRINO
29800 LANDERNEAU.

ou via l'adresse de messagerie électronique suivante : dpo-rgpd@eureden.com

Article 11

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèce ou en nature en échange du lot gagné.

GELAGRI a la possibilité de remplacer le lot par un lot de valeur équivalente si les circonstances extérieures le lui imposent.